COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 19/04/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.
Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascale RICCITIELLO à Jean-Marc PIREAUX, Daniel TANNER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Pascal GUEFFIER à Norbert SANCHEZ CANO, Isella DE MARCO à Brigitte PIGEYRE, Charles NECTOUX à Cyrille CUENOT, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : virginie sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.04.25.6

OBJET : Subventions 2016 aux associations

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les propositions de subventions pour l'année 2016 ont été présentées au sein des différentes commissions communales, puis examinées par la Commission des Finances en date du 18 avril 2016.

Il est rappelé que les subventions dites *conditionnelles*, accordées pour un projet précis, ne seront versées que lorsque celui-ci sera réalisé,

Après examen des propositions jointes à la présente, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les subventions inscrites dans le tableau annexé**
- **AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**
- **DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2016,**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 26/04/2016
Publication et transmission en sous préfecture le 27 AVR. 2016

Le Maire,

Michel BACCONNIER

MAIRIE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

St-Quentin Fallavier

MAIRIE

Subventions 2016
- aux associations Saint-Quentinoises-
- aux associations extérieures-

Annexe délibération n° 2016 04 25 06

Secteur Action Sociale

ADMR	8 000,00
ADMR (convention)	31 878,00
Croix Rouge (Antenne Locale)	1 600,00
Donneurs de Sang Bénévoles	200,00
SSIAD/SSAD - Soins à domicile	800,00
TOTEM	700,00
AFSEP	100,00
AFSI	600,00
Bibliothèque Associative CHPO	100,00
Centre Camille Veyron	900,00
Les Quatre A	200,00
Les Restaurants du Cœur	1 200,00
Locomotive	150,00
Soleil de clown	500,00
AFAR	100,00
GENEPI	300,00
Centre Léon Bérard	150,00
UMIJ	1 200,00
Total	***48 678,00***

Secteur Animation

Club des Retraités	700,00
Comice Agricole des 3 Cantons	150,00
Comité des Fêtes - subv. conditionnelle	*600,00*
F.N.A.C.A.	600,00
Le Pas K' Dansé	800,00
Le Pas K' Dansé - subv. Conditionnelle	3 000,00
Jardins du Merlet	350,00
Les Amis du Goriot	250,00
Loisirs Moto Club	400,00
Montjay Mon Hameau	450,00
Un carnaval pour des sourires	100,00
Un carnaval pour... - subv. Condit	100,00
Total	***7 500,00***

Secteur Culture

Amorisère	6 000,00
Comité de Jumelage	2 500,00
Comité de Jumelage - subv. conditionnelle	*3 000,00*
Ecole de Musique Harmonie	24 000,00
Je Chante à St Quentin	1 350,00
Les Planches Cocasses	350,00
Musée de la Vie Rurale	1 700,00
Scrabble	300,00
Total	***39 200,00***

Secteur Environnement

AFEDA (ambroisie)	290,00
FRAPNA	100,00
Total	***390,00***

Secteur Scolaire

FCPE CES des Allinges	330,00
FSE CES des Allinges	1 000,00
FSE CES des Allinges - subv. conditionnelle	2 000,00
Sou des Ecoles	4 980,00
UNSS CES des Allinges	911,00
UNSS CES des Allinges - subv. conditionnelle	200,00
FSE Lycée Paul Claudel -	164,00
MFR La Dalmassière - Coublevie	20,50
MFR "Domaine de la Saulsaie" à Montluel	20,50
MFR Mozas	82,00
Chambre Métiers et Artisanat de l'Isére	1 300,00
Total	***11 008,00***

Secteur Sport

A.C.C.A.	700,00
AVENIR 15	3 300,00
AVENIR 15 - subv. conditionnelle 1	*900,00*
AVENIR 15 - subv. conditionnelle 2	*600,00*
Ensemble pour un rêve Subv. conditionnelle	*250,00*
Boule St Quentinnoise	700,00
C.N.P.I.	3 500,00
C.N.P.I. - subv. conditionnelle	*700,00*
Galop des Allinges	1 500,00
JUDO Olympique St Quentinois	3 200,00
OSQ Omnisports	30 500,00
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 1	*20 000,00*
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 2	*1 500,00*
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 3	*1 000,00*
OSQ Omnisports subv. Conditionnelle 4	*1 500,00*
Ski Club	400,00
Ski Club - subv. conditionnelle	*500,00*
Vélo Club	1 500,00
Vélo Club - subv. conditionnelle 1	*400,00*
Vélo Club - subv. conditionnelle 2	*1 600,00*
Total	***74 250,00***